



Comité de Parents de la garderie Excelsiori

COMITÉ DE PARENTS: selon l'article 32 de la loi sur les services de garde éducatif à l'enfance, la garderie doit former un comité de parents composé de cinq personnes ne faisant pas partie du personnel de garde et élues par et parmi les parents d'enfants qui sont reçus dans la garderie.

La garderie consulte le comité de parents sur tous les aspects touchant la garde des enfants reçus à la garderie, notamment sur :

- 1- l'application du programme éducatif ;
- 2- l'acquisition et l'utilisation du matériel éducatif et de l'équipement ;
- 3- la localisation ou le changement de localisation de l'installation ;
- 4- l'aménagement et l'ameublement ;
- 5- les services fournis ;
- 6- le traitement des plaintes.

La garderie est tenue de former un comité de parents.

Nous convoquerons par écrit tous les parents d'enfants fréquentant la garderie à participer à une assemblée générale. Afin qu'ils élisent leurs représentants au comité de parents.

Cette assemblée sera tenue à chaque année avant le 15 octobre.

La garderie convoquera des réunions du comité de parents aussi souvent que les fonctions de ce comité l'exigent, mais au moins quatre fois par année.

Lorsqu'une vacance survient au sein du comité, la garderie convoquera une réunion du comité afin que ce dernier comble la vacance en nommant, au siège vacant, une personne répondant aux exigences.



Comité de Parents de la garderie Excelsiori

Le comité choisit parmi ses membres un président et un secrétaire. Le président dirige les réunions du comité et le secrétaire tient les procès-verbaux. Le quorum aux réunions du comité est de trois membres. La garderie s'engage à respecter toute autre règle de fonctionnement du comité que le gouvernement peut déterminer par règlement.

La garderie informera par écrit tous les parents, du nom des membres du comité, la date, de l'heure et lieu des réunions. La garderie conservera tous les documents relatifs au comité visant à établir le respect des dispositions des lois.

MODE DE PARTICIPATION DES PARENTS: notre service de garde attache beaucoup d'importance à la collaboration entre les intervenants de l'enfant, afin de permettre à l'enfant de vivre en harmonie le passage continu de son milieu familial à celui de milieu de garde. Différents mécanismes ont été mis sur pied afin de favoriser la participation des parents à la garderie. En voici quelques exemples:

Rencontre parent/éducatrice

Rapport journalier sur le fonctionnement de l'enfant

Rapport biannuel sur l'évolution et l'adaptation du milieu

Assemblée générale

Participation active aux activités de la garderie

Boîte à suggestions

La Direction